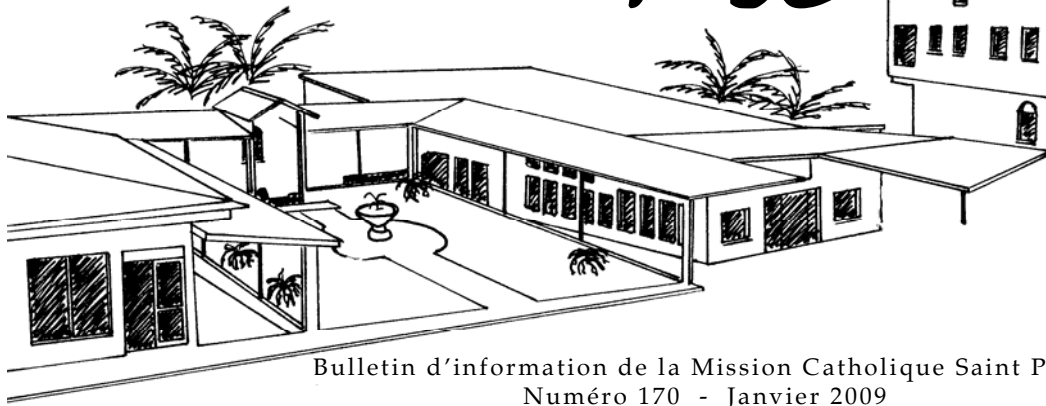


# Le Saint Pie



Bulletin d'information de la Mission Catholique Saint Pie X  
Numéro 170 - Janvier 2009

Paraît le dernier dimanche du mois - 200 FCFA le numéro

## L'Année Saint Paul : 28 juin 2008 – 29 juin 2009

Le Pape ravive l'exemple de saint Paul : « Chers frères et sœurs, comme aux commencements, aujourd'hui aussi le Christ a besoin d'apôtres prêts à se sacrifier eux-mêmes. Il a besoin de témoins et de martyrs comme saint Paul... Combien son exemple est aujourd'hui d'actualité ! Et c'est précisément pour cette raison... que nous consacrerons à l'Apôtre Paul une année jubilaire spéciale du 28 juin 2008 au 29 juin 2009, à l'occasion du bimillénaire de sa naissance, que les historiens situent entre 7 et 10 après Jésus-Christ. » (Benoît XVI, Homélie du 28 juin 2008).

Fasciné par Jésus Christ, saint Paul se dévoue corps et âme pour le règne du Christ, Roi des Nations : tout récapituler en Lui, pour la gloire du Père. Or Dieu habite parmi les hommes, si chacun à sa place, obéit à sa Loi et exécute ses Commandements. Les hommes, constitués en sociétés, doivent se ranger sous le Christ. L'accepter, c'est prospérer ; Le refuser, c'est périr : telle est la loi divine sur les sociétés.

La société humaine est fondée sur le mariage. Comme sacrement, il est la base de la société chrétienne. Il est grand quant au Christ et à l'Eglise. D'où l'acharnement du

démon, prince de ce monde, à le détruire. Les sociétés modernes ont « perfectionné » l'immoralité que déjà St Paul reprochait. L'homme mondain cherche à jouir en transmettant la vie mais ne veut pas assumer ni la croissance ni l'éducation de cette vie nouvelle. Il est géniteur mais fuit sa responsabilité : la paternité est anéantie.

La femme mondaine ainsi libérée de l'homme, jouit de son indépendance : elle n'obéit qu'à elle-même. Rejetant son rôle social, elle réclame son émancipation. Plus tard elle pleure quand, privés de père et déformés par son émancipation, ses enfants à leur tour l'abandonnent.

Ainsi les mondains détruisent la société ! Combien de concubins, pourtant catholiques, retardent leur mariage pour de pauvres raisons capables de les condamner au dernier jugement ? Les premiers destructeurs de l'ordre divin sont les baptisés,

enfants de Dieu, s'ils n'obéissent pas à leur Père Céleste. Il y a beaucoup à faire ; à chacun de commencer sans attendre son voisin. Que l'Année Saint Paul nous rapproche de Notre Seigneur Jésus Christ. Sursum Corda – Habemus ad Dominum !

Père Patrick Duverger

### DOCTRINE

LE MARIAGE :  
DOCTRINE  
CATHOLIQUE  
ET MÉFAITS  
MODERNISTES

PAGE 2



### COUTUMES

SAINT PAUL  
ET LE  
MARIAGE  
COUTUMIER

PAGE 3



### ÉCRITURE SAINTE

LE MARIAGE  
DU CHRIST  
ET DE  
L'ÉGLISE

PAGE 4



### MAMAN PIEKAYA

LE BON EXEMPLE  
DU SOIR,  
ÇA SERVIRA  
DEMAIN... QUOI !

PAGE 5



### CHRONIQUE

POUR LE  
TEMPS DE  
NOËL

PAGE 7



## Le Mariage : doctrine catholique et méfaits modernistes

Le mariage est la voie « ordinaire », habituelle des catholiques, dans laquelle le grand nombre est appelé à se sanctifier. St Paul (I Cor VII) le met en contraste avec la vocation sacerdotale et religieuse qui, elle, est la voie supérieure quoique réservée à un nombre plus petit. Qu'il nous soit donc permis de rappeler ici quelques éléments importants de la doctrine catholique du mariage sacramentel afin de mieux souligner ensuite les méfaits modernistes.

### La doctrine catholique

« L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair : ce mystère est de grande portée ; je veux dire qu'il s'applique au Christ et à l'Église. Bref, en ce qui vous concerne, que chacun aime sa femme comme soi-même, et que la femme révère son mari. » (Eph V,31-33) Tel se résume l'enseignement sublime de l'apôtre des Gentils.

Un vieux curé exprimait la même chose, dans un langage plus moderne en disant à des futurs mariés : Au futur : « Toi, garde les commandements ! » puis à la future : « Toi, garde ta bouche fermée ! »

Les rôles de l'homme et de la femme dans le mariage sont différents. Si c'est bien évident en ce qui concerne la procréation des enfants, il en est de même au niveau spirituel et, bien sûr, sacramentel. Époux et épouse sont appelés à se compléter dans la poursuite du même but, qui est leur salut éternel.

Ils sont l'un pour l'autre un **moyen précieux de sanctification** : après s'être donnés mutuellement par le consentement marital, après avoir administré le sacrement de mariage l'un à l'autre, ils peuvent et doivent se sanctifier l'un par l'autre jusqu'à ce que la mort mette fin à leur union. Ils le feront, selon St Paul, chacun à sa façon : **L'homme**, représentant dans « ce mystère de grande portée », le Christ qui aime l'Église, son corps mystique, son épouse « sans tache ni ride, mais sainte et immaculée » (ibid. 27), aimera son épouse : « Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Église : il s'est livré pour elle, afin de la sanctifier en la purifiant par le bain d'eau qu'une parole accompagne... De la même façon les maris doivent aimer leurs femmes comme leurs propres corps. Aimer sa femme, c'est s'aimer soi-même. Car nul n'a jamais haï sa propre chair ; on la nourrit au contraire et on en prend bien soin. C'est justement ce que le Christ fait pour l'Église. » (ibid. 25.28.29)

Puissent tous les hommes mariés mesurer la portée de ces paroles inspirées ! « Garde les commandements », comme dit le vieux curé, car « c'est celui qui m'aime, qui garde mes commandements. » (Jn 14,21) L'amour est indivisible. Celui qui n'aime pas Dieu, ne peut véritablement aimer sa femme.

**La femme** sera soumise à son mari « comme au Seigneur : en effet, le mari est chef de sa femme, comme le Christ est chef de l'Église, lui le sauveur du Corps; or l'Église se soumet au Christ ; les femmes doivent donc, et de la

même manière, se soumettre en tout à leurs maris. » (Eph V,22-24)

Cette soumission aimante, ce profond respect de l'épouse pour l'époux est la véritable libération de la femme. La discrétion de l'épouse (« Toi, garde ta bouche fermée ! ») est un soutien inestimable pour son mari. C'est elle qui lui permettra d'être sa fidèle compagne.

### Les méfaits modernistes

Selon l'enseignement traditionnel la **progéniture**, sa conception et son éducation, constitue le premier but du mariage, et l'**amour mutuel** des conjoint, le deuxième.

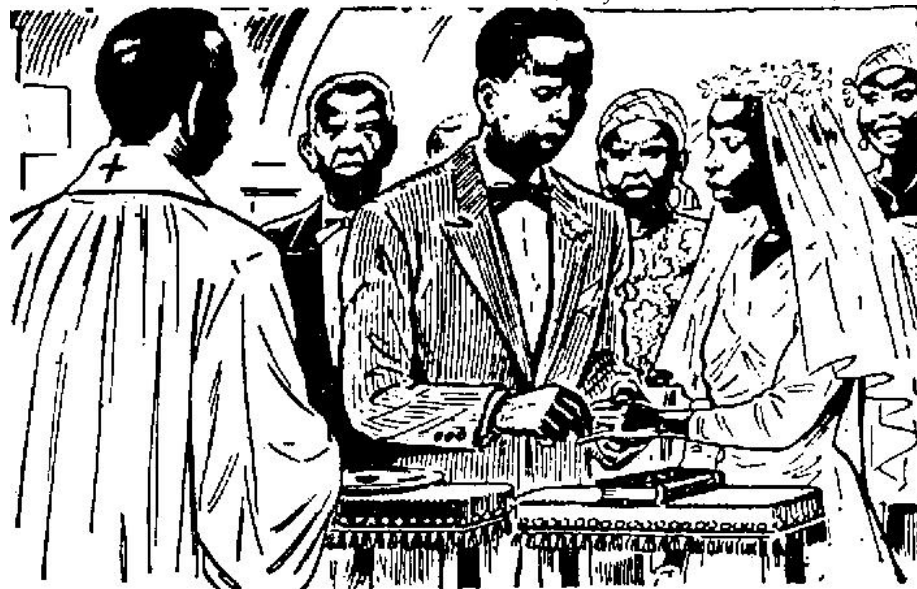
Le Concile Vatican II mettra sur un même pied le premier et le deuxième but du mariage (cf. déclaration « Gaudium et spes » n° 48 - 50). La théologie moderne aura vite fait de les **inverser**, c'est-à-dire de donner la première place à l'union des époux et la deuxième, à l'enfant. Autrement dit, ceux qui vont jusqu'au bout de cette erreur se marieront « jusqu'à ce que leur amour se refroidisse », et non plus « jusqu'à ce que la mort les sépare ».

L'enseignement des évêques et des confesseurs est tellement ambigu sinon franchement faussé que la pratique de la contraception se propage parmi les couples catholiques. Très vite il faudra une mise au point du Pape Paul VI, qui pourtant est aussi le Pape du Concile : dans son encyclique « Humanae vitae » du 25 juillet 1968 le Pape condamne fermement toute pratique de contraception, d'avortement, d'infidélité.

### Quelle solution ?

De fait, le véritable problème est le refroidissement de la **charité chrétienne**, de cet amour véritable qui règle les différents « amours » en soumettant l'homme à Dieu. Seule cette charité fait que l'amour conjugal garde son caractère chaste et honnête. L'homme, en aimant son épouse comme son propre corps, respecte les commandements de Dieu. La femme, en respectant l'autorité de l'homme sur elle, se porte garante de la stabilité du foyer et de l'éducation des enfants.

Père Arnold



## Saint Paul et le mariage coutumier

L'union matrimoniale contractée par des non baptisés est un des nombreux problèmes auxquels les anciens missionnaires d'Afrique étaient confrontés et qu'ils devaient résoudre afin d'assurer la bonne marche de leur mission. **Le mariage comme contrat naturel, consiste essentiellement dans le consentement mutuel d'un homme et d'une femme par lequel ils s'engagent à vivre ensemble leur vie durant.** Pour être valide il doit posséder les deux belles propriétés de l'unité comme lien exclusif et de l'indissolubilité.

En Afrique le mariage traditionnel ou selon la coutume a toute une histoire et possède un rituel avec de nombreuses variantes selon les ethnies. Aujourd'hui encore vivace au Gabon, il tend progressivement à ne plus avoir de repères précis et donne parfois lieu à des déviations dont les pratiques vont même à l'encontre des fondements, de la symbolique et des valeurs originels. Il était avant tout une alliance quasi sacrée de clans et de familles et donnait respectabilité et même filiation adossée au versement de la dot, souvent perçue comme une compensation matrimoniale. Les lois sont précises et nombreuses comme par exemple celle, dans le cas d'un mariage de la même ascendance, d'attendre deux générations afin d'éviter la maladie de sang qui s'appelait *mbala*. Parfois il fallait user de la force pour faire accepter à la fille de se marier avec un vieux parent, alors que l'inceste était par ailleurs punie de la peine de mort. Dans d'autres cas la fille était donnée en signe de reconnaissance ou encore en compensation d'un crime ou d'une dette. D'une manière générale, que le mariage soit arrangé ou non il y avait les trois étapes à franchir : les présentations à l'issue desquelles la femme est « réservée » au prétendant, la remise de la dot qui confirme la volonté de prendre la femme et de se considérer comme son époux légal, et enfin les épousailles par lesquelles la femme mariée doit quitter son village d'origine pour aller vivre chez son mari.

Il y eut donc des discussions parmi les missionnaires pour savoir si ce mariage coutumier constituait un contrat valide.

Certes il fallait considérer beaucoup de facteurs : la femme est-elle capable de donner un consentement, ne disposant pas d'elle-même, n'étant pas consultée au moment où ceux qui exercent un droit sur elle, la livrent à un homme ? Pourtant même si la femme pour laquelle un homme a versé une dot n'a pas été consultée au moment des pourparlers, dans la plupart des cas elle a été très heureuse d'être choisie par cet homme qui lui procure la paix et dignité. La facilité avec laquelle les unions étaient rompues pouvaient aussi laisser penser que ni l'homme ni la femme n'avaient l'intention de s'unir pour la vie, d'autant plus que la fréquente polygamie ou encore le renvoi de la femme qui n'avait pas les qualités requises montraient que l'union était somme toute révoquée. Pourtant il existe des tribus où deux jeunes gens se promettent mutuellement fidélité avant d'avoir exécuté une condition coutumière quelconque, à l'insu de leurs parents respectifs, et pour confirmer cette promesse ils se donnaient des cadeaux. Parfois aussi la polygamie subvenait après un contrat où il n'en était pas d'abord question, dans le besoin d'une nombreuse descendance, d'autant plus que pour perpétuer le culte des ancêtres il faut que les aïeux se survivent dans leurs enfants. Enfin les sanctions terribles portées par la coutume contre le coupable d'adultère démontraient sans doute que « *la femme appartient réellement à l'homme et l'homme à la femme* ».

Retournons vingt siècles en arrière et regardons Saint Paul : dans son second voyage qu'il entreprit pour porter l'Évangile aux Gentils, ayant quitté Athènes il arriva à Corinthe où il resta un an et six mois pour y enseigner la parole de Dieu à cette grande foule que la vision lui avait montrée comme appartenant déjà au Seigneur.

En effet il fonda là une nombreuse et florissante chrétienté, dont la plupart des membres, à côté de quelques juifs chrétiens étaient des païens convertis. Peu de temps après le départ de Paul, quelques uns de ces néophytes se demandaient si ceux qui étaient devenus chrétiens après leur mariage n'étaient pas autorisés à se séparer d'un conjoint resté païen. L'Apôtre leur répond que le fidèle restera avec l'infidèle, si celui-ci consent à cohabiter pacifiquement, si au contraire, le païen désire s'en aller, qu'il s'en aille ; dans ce cas saint Paul permet au fidèle de contracter une autre union « *dans le Seigneur* ». Ces païens sensuels et impudiques de Corinthe, ville renommée



entre toutes les villes de la Grèce pour son immoralité, à telle enseigne que le nom lui-même de « Corinthe » était passé en proverbe pour flétrir l'extrême degré de corruption (*corinthiazare* – mener une vie licencieuse), avaient-ils une idée claire et exacte du mariage au milieu de cette corruption inconnue des peuplades Africaines ? Et cependant Saint Paul admet que ces païens contractaient un mariage naturel valide et indissoluble, qu'il ne permet de rompre qu'au seul cas où le conjoint infidèle refuse de cohabiter pacifiquement avec le conjoint fidèle, parce que, dit-il, le frère ou la sœur n'est pas asservi dans ces circonstances : Dieu nous a appelés à la paix.

Ne nous est-il pas permis de conclure que le mariage, comme contrat régi par la loi naturelle et institué par Dieu Lui-même dans le paradis terrestre, existe sûrement aussi chez bon nombre de non baptisés mariés à la coutume Africaine, et qu'il deviendra, pour ceux qui recevront la grâce du baptême, le grand sacrement devant le Christ et devant l'Église : le sacrement de mariage.

Père Benoît.

# Le mariage du Christ et de l'Église

« Femmes, soyez soumises à vos maris comme au Seigneur, car le mari est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'Église, son corps, dont il est également le Sauveur. Comme l'Église est soumise au Christ, les femmes doivent l'être en toutes choses à leurs maris.

Vous, hommes, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Église et a donné sa vie pour elle, afin de la purifier et de la sanctifier par le bain d'eau et la parole qui l'accompagne, et de se préparer à lui-même une Église glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais qui soit sainte et immaculée. Ainsi les maris doivent-ils aimer leurs femmes, comme étant leurs propres corps ; en aimant sa femme, c'est soi-même que l'on aime. Nul n'a jamais pris en haine sa propre chair ; au contraire, on la nourrit et on l'entoure de soins, comme aussi le Christ fait pour l'Église ; car nous sommes les membres de son corps... A cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère et il s'attachera à sa femme et ils ne seront tous deux qu'une seule chair.

Grand est ce mystère, je veux dire par rapport au Christ et à l'Église. Ainsi donc que chacun de vous aime son épouse comme soi-même et que la femme révère son mari. » (Éphésiens 5, 22-33)

« O Dieu, vous avez créé la dignité de la substance humaine d'une manière si admirable et l'avez restaurée d'une manière plus admirable encore. » On pourrait appliquer cette prière de l'Offertoire de la Messe à la dignité du mariage.

En effet, Dieu a créé le mariage d'une manière admirable. Il a tiré Ève de la côte d'Adam, signifiant par là que la femme n'est ni l'esclave, ni l'égale de l'homme, mais sa judicieuse compagne sortie de son cœur. Il les a bénis en disant : « Croissez, multipliez-vous, remplissez la terre et soumettez-la » (Genèse 1, 28), rendant par là les époux participants de l'extraordinaire puissance créatrice de Dieu, à tel point que c'est avec justice que l'on parle de *procréation*, c'est-à-dire de création avec le Créateur. « Dieu créa l'être humain à son image, homme et femme il les créa » (Genèse 1, 27) : l'image de Dieu créée, c'est l'homme et la femme unis par le mariage.

Hélas, cette beauté originelle du mariage a été galvaudée par le péché originel et sa terrible conséquence qu'est la concupiscence de la chair. Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même en parle avec amertume : « C'est à cause de la dureté de vos cœurs que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; au commencement, il n'en était pas ainsi. » (Matthieu 19, 7).

Alors, Notre Seigneur rétablit le mariage dans sa dignité première. Mais, parce que la grâce qui guérit (*gratia sanans*) est aussi celle qui élève (*gratia elevans*), Notre Seigneur élève le mariage à la dignité de sacrement, signe efficace de la grâce.

Ainsi, par le mystère de la Rédemption, Dieu restaure le mariage dans une dignité plus sublime encore qu'à l'origine :



« Ce mystère (*sacramentum*, en latin) est grand, je l'entends du Christ et de l'Église. »

Comme tous les sacrements, le mariage est une configuration au mystère du Christ rédempteur.

Et parce que le sacrement de mariage possède cette caractéristique

d'être ordonné au bien de la société, c'est à la face du monde que les époux chrétiens sont configurés au Christ. Du fait même de leur mariage, les époux chrétiens ont le très grand honneur de représenter aux yeux du monde, qui ne la connaît pas, l'union mystérieuse mais réelle du Christ et de son Église. Et en même temps qu'il signifie cette union, le mariage chrétien confère aux époux la grâce nécessaire pour la réaliser.

Noblesse oblige : cette dignité sublime du mariage chrétien entraîne, pour ceux qui s'y engagent, l'obligation d'étudier le modèle en vue de le reproduire toujours plus fidèlement. Quelles sont donc les principales caractéristiques de l'union du Christ avec son Église que les époux chrétiens doivent signifier ?

## 1. L'union

« M'est avis que c'est tout un du Christ et de l'Église » disait sainte Jeanne d'Arc. Le beau Dieu s'est abaissé à assumer la nature

humaine, par une union si intime qu'elle seule a le nom d'union hypostatique. « Quoiqu'il fût de condition divine, le Fils ne s'est pas prévalu de son égalité avec Dieu, mais il s'est anéanti lui-même en prenant la condition d'esclave et se faisant pareil aux hommes » (Philippiens 2, 7).

C'est dans cette même épître aux Éphésiens que saint Paul expose en détails la doctrine du Corps mystique du Christ : l'union de l'Eglise au Christ est si intime qu'ils ne forment qu'un seul Corps, dont le Christ est la tête (le « chef ») et dont les chrétiens sont les membres.

De même, en vue du mariage, « l'homme quitte son père et sa mère et s'attache à sa compagne, et les deux deviennent une seule chair. » Plus l'union des époux est totale – union de corps, mais d'abord de pensées, de sentiments, de volonté, de cœur – plus leur mariage représente l'union du Verbe avec la nature humaine, et du Christ avec son Eglise.

## 2. La fidélité

De même qu'il n'y a qu'un seul Christ et Seigneur, il n'y a qu'une seule Eglise. Jésus l'appelle « Mon Eglise » (Matthieu 16, 18). Pour elle, Jésus s'est livré jusqu'à subir la mort sur la croix, afin de la sanctifier et de la rendre toute glorieuse et toute belle.

Le don mutuel que se font les époux et leur inviolable fidélité témoignent de cet autre caractère de l'union du Christ avec son Eglise.

Comme le Seigneur de son Eglise, le mari peut dire de sa femme : « *Unique est ma colombe, unique est ma parfaite !* » (Cantique des cantiques 4, 19)



## 3. La fécondité

L'Eglise est rendue féconde par le Sang du Christ Rédempteur. Les âmes sont enfantées à la vie surnaturelle, participation véritable à la vie divine.

C'est la mission propre de l'Eglise d'enfanter des élus pour le Ciel et de former le Christ en eux. Le mariage naturel a été établi pour transmettre la vie humaine, que les enfants reçoivent entièrement de leurs parents, depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte (donner la vie, c'est aussi faire grandir, c'est-à-dire éduquer). Le mariage chrétien a été établi, de plus, pour enfanter des enfants de Dieu, et les faire grandir dans la vie surnaturelle. Ainsi, les parents chrétiens participent réellement à l'oeuvre féconde du Christ et de l'Eglise dans les âmes.

## 4. La hiérarchie

La gloire de l'Eglise est de se soumettre en tout à son divin Époux, son Chef, sa Tête (Colossiens 1, 18). De même, l'épouse chrétienne est fière de reconnaître en son mari celui que Dieu lui a donné pour Chef. Quoi de plus beau, en effet, qu'une épouse chrétienne qui est fière de son mari et ne tarit d'éloges à son égard ? Elle est semblable à l'Eglise qui, à toute heure du jour et de la nuit, chante les louanges de son Époux dans l'Office divin.

Père Nicolas.

## Le bon exemple du soir, ça servira demain... quoi !

Y a beaucoup longtemps que je suis sorti du « couvent » (l'internat des Soeurs à la Mission), pour partir en mariage avec le bon Piekaya : il m'a pris toute de suite à l'église ; après on a parti à la maison pour lui... et voilà ! Depuis, on est là. Souvent je parle avec mes petites filles, celles qui sont pas « tête en l'air ». – « Mamie, tu sais, nous, on pourra jamais se marier ! Trop d'hommes aujourd'hui sont infidèles et beaucoup sont même polygames... en cachette quand c'est pas sur le livret de mariage civil ! » Alors je leur porte conseil !... c'est difficile, trop même ! ; elles n'ont plus le courage. «- Mamie, regardes nos amies plus âgées : elles ont dépassé la trentaine ; elles sont encore là, sans mariage, sans enfants, seules... toutes seules ! Elles sont pas mondaines mais sérieuses. Les hommes ne veulent plus de ce genre. Ils veulent s'amuser, avoir du plaisir, ne pas s'engager pour la vie tant qu'ils sont jeunes ! »

Et moi la vieille Piekaya, je pense... booucoup ! Les petits-fils me parlent pareil. Pour arriver là, on a fait quoi, nous, les anciens ? Si tu es trop sérieuse, on ne veut pas de toi ; si tu es « tête en l'air », c'est pire : on s'amuse dans « les bêtises », et on fait des enfants n'importe comment. Et nous, déjà fatigués, faut bien garder les petits ; ils sont de la famille ! Quand la coutume était encore bien : pas question de vivre ensemble avant les cérémonies traditionnelles ; la dot, c'était pas beaucoup d'argent ; le divorce, c'était trop compliqué. C'était la honte d'attraper la grossesse avant mariage. Maintenant, on dirait que même les bonnes choses dans nos coutumes, c'est gaspillé ! Nous les anciens, on a travaillé beaucoup, beaucoup pour que les enfants étudient et gagnent l'école. On était fiers quand ils revenaient des études à l'étranger... Mais là-bas, ils ont fait quoi ? Ils ont gardé nos bonnes choses ? Ils ont gagné des diplômes ; maintenant ils sont bien établis, ils ont des enfants... et ils ne sont pas encore mariés. Le dimanche, ils partent pas à l'église parce qu'ils sont trop occupés... Et on a gagné quoi ? La tristesse. Et nos petits enfants, ils sont découragés ! Et le mariage, y en a presque plus !

Alors, le bon Piekaya, me regarde : - « Tu penses comment ? Le problème c'est pas d'étudier, mais de rester fidèle à Dieu et à sa Loi même dans les études. Il faut encore compter sur Dieu. Prions et offrons nos souffrances de vieux. Parlons aux enfants et aux petits enfants ; c'est le soir de notre vie ; le bon exemple du soir, ça servira demain... Quoi ! »



Maman Piekaya

## La conversion de Saint Paul

Après l'ascension de Notre-Seigneur, les disciples se lancent à la conquête du monde. Tels des conquérants galvanisés par un souverain qui veut étendre son empire sur toute la terre. Ils commencent donc par évangéliser Jérusalem et ses environs. Mais Saducéens et Pharisiens, n'entendent pas les laisser faire, car leurs intérêts sont fortement menacés. Pour conjurer cette infortune, ils amorcent présomptueusement des discussions publiques contre les adeptes de la nouvelle religion. C'est à l'occasion de ces joutes oratoires qu'ils affronteront le diacre Etienne. Ce dernier, insurmontable dans la discussion par la limpidité de son discours les met en colère. Arrivés au comble de la fureur, ils se bouchent les oreilles, crient et soulèvent la foule. Sans forme de procès aucune, tous se ruent sur lui, le malmènent, et vont le lapider hors de la ville jusqu'à ce que mort s'ensuive. Dans les rangs, un jeune pharisien, Saul, rêvait depuis un certain temps d'en découdre avec le Supplicié (pourtant son parent et ami d'enfance). Excité comme les autres, il s'est proposé de tenir les vêtements de ceux qui ne pouvaient amplement jeter les projectiles. Ce jeune pharisien est le grand saint Paul, l'apôtre des gentils ! Comment se convertit-il ?

Saint Luc nous fait cette relation que nous vous livrons en survolant certains passages.

*"...Pour moi dit saint Paul, j'avais pensé que je devais par mille moyens agir contre le nom de Jésus-Christ de Nazareth ; et c'est ce que j'ai fait à Jérusalem ; j'ai jeté en prison un grand nombre de saints en ayant reçu le pouvoir des princes des prêtres ; et lorsqu'on les faisait mourir j'ai donné mon suffrage. Et parcourant les*



*synagogues pour les tourmenter je les forçais à blasphémer ; et de plus en plus furieux contre eux, je les poursuivais jusque dans les villes étrangères. Comme j'allais dans ces dispositions à Damas avec pouvoir et permission des princes des prêtres ; je vis au milieu du jour dans le chemin, une lumière du ciel,*

*surpassant l'éclat du soleil... J'entendis: Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Je demande, qui êtes-vous Seigneur ? Je suis Jésus que tu persécutes. Mais lève-toi et tiens-toi sur tes pieds ; car je ne t'ai apparu que pour t'établir, ministre et témoin des choses que tu as vues et de celles pour lesquelles je t'apparaîtrai encore. Te déliorant des mains du peuple et de celles des gentils vers lesquelles je t'envoie..."*

Ainsi Saul fut gagné miraculeusement au Christ. Ce grand miracle, si nous osons l'expression, est d'autant plus éclatant lorsque nous considérons l'état de réprobation qui guettait notre racheté : l'envie et la haine mortelle qu'il respirait contre saint Etienne, au point de lui donner la mort par les mains de plusieurs ; un orgueil invétéré qu'il cultiva dans la secte des pharisiens ; le blasphème dont il s'accusera avec amertume ; la colère et l'emportement d'esprit dans lequel il persévère depuis la mort du saint diacre et qui lui faisait commettre tant de maux depuis ce temps-là. Or il est écrit que l'esprit de Dieu ne se trouve point ni dans le vent, ni dans le trouble, ni dans le feu de la colère (3 Roi. 19. 11). Et cependant saint Paul est converti. Gratias agimus tibi propter misericordiam tuam !

Voilà de quoi nous motiver à prier pour la conversion des pauvres pécheurs, même pour les cas les plus désespérés. Comme nous le disons souvent, tant que Dieu n'a pas dit son dernier mot, prions !

Fernandus

## Chronique du temps de Noël

Que de grâces reçues cette année encore en cette merveilleuse fête de Noël ! En voici pour preuve ces vingt-six enfants qui reçurent le sacrement de baptême à la Mission Saint Pie X. À Four-Place où le Père Benoît est allé célébrer les mystères de la Nativité,

c'est le petit bébé qui joua le rôle de l'Enfant Jésus dans la crèche vivante, qui fut aussi baptisé en ce beau jour. Que de belles et saintes cérémonies nous avons eu, notamment avec les matines chantées de Noël avant la Messe de minuit, et simples aussi

comme au village d'Ekouk où la Messe de l'aurore qui fut célébrée au petit matin de Noël sur un autel improvisé, transportait les esprits à Bethléem. « *Venite adoremus* » : depuis la valise chapelle de brousse jusqu'à l'éclatante beauté liturgique des

cérémonies à la Mission, vraiment l'Enfant-Dieu de la crèche et Sauveur du monde fut dignement adoré !

Le surlendemain de Noël, la Mission était encore en fête, cette fois tout spécialement avec ses élèves du catéchisme, afin de prendre un bon et sympathique goûter. Ce fut l'occasion de donner les résultats du premier trimestre, avec le tableau d'honneur et les récompenses pour les meilleurs élèves, qui ne sont pas toujours ceux auxquels on pense puisque les notes ne suffisent pas : les Pères regardent de très près les présences à la Messe ainsi que tous les efforts que cela représente de venir à l'église !

Bravo à tous les nombreux fidèles qui ont mis la nouvelle année sous le regard du Bon Dieu en se rendant à la grand Messe du premier janvier 2009. « Dieu premier servi », voilà toujours la source de bénédictions innombrables. ***Toute la communauté de Saint Pie et du Juvénat souhaite à tous ses fidèles et à ses lecteurs une très bonne et sainte année 2009, toute remplie des grâces divines en vue de toujours mieux louer, servir et aimer Dieu et ainsi gagner le Ciel promis !***

C'est tout le mois de janvier qui s'écoule autour de la crèche, en particulier à l'occasion de la fête de l'Épiphanie qui voit le Christ-Roi nouveau né adoré par les mages. C'est bien sûr la fête de la chorale de l'Étoile et la Messe fut célébrée solennellement

avec diacre et sous-diacre, mais aussi de l'association de la Sainte Famille pour sa réception annuelle.

Les filles du Mouvement de Jeunesse de la Compagnie de l'Immaculée, avaient déjà anticipé l'Épiphanie au cours de leur fête statutaire. Elles ont en effet admirablement joué une pièce de théâtre qui nous racontait cet événement de la naissance du Sauveur et de l'adoration des rois mages, avec, pour le plus grand amusement de tous un éléphant et un dromadaire, pour moitié de carton pâte. Pas besoin de sonorisation pour ces représentatrices pleines de ressources, une chorale en effet secondait les actrices. Combien d'heures de travail cela représente, en répétitions surtout ! Merci au religieuses si zélées auprès des jeunes filles. C'était le programme des réjouissances après l'importante cérémonie durant laquelle sept jeunes filles faisaient leurs engagements solennels devant le Saint Sacrement comme « *Lys de Marie* », tandis que trois autres devenaient membres de la Compagnie de l'Immaculée comme « *Enfants de l'Immaculée* ». Les garçons ne furent pas en reste puisque le même jour, profitant des vacances scolaires, les servants de messe partaient en pèlerinage au sanctuaire Notre-Dame de Mélen. Piété et bonne humeur étaient au rendez-vous, sous un soleil de feu. Il était difficile ce jour-là de comprendre ce qu'était le froid de la crèche.

Pendant ce temps, le Père

Arnold se rendit au Cameroun pour un voyage apostolique durant lequel il a pu conférer à sept personnes le sacrement du baptême.

À la reprise des cours de catéchisme, on prend les résolutions qui s'imposent, ne serait-ce que de la bonne persévérance. C'est que les cérémonies où seront conférés les sacrements approchent. Le Père Nicolas proclama solennellement la liste des élèves susceptibles de recevoir, soit le baptême, soit la confirmation soit la première communion cette année. Mais attention, il s'agit de la liste... de ceux qui doivent redoubler d'efforts en vue de se préparer dignement à la réception d'un sacrement. Certains ont eu la surprise de voir leur nom inscrit sur la liste de ceux qui pourront recevoir la confirmation, au lieu de la première communion. C'est une pratique bien conforme à l'enseignement de l'Eglise que de donner, dès que cela est nécessaire, le caractère de soldat du Christ, si important pour résister aux tentations du monde et défendre la foi reçue au baptême.

Le 12 janvier, nous avons la joie d'accueillir le Père Albert, prêtre Congolais, pour un séjour de quelques semaines à Libreville. Soyez le bienvenu mon Père !

Le Père Nicolas, quant à lui, partira à la fin de ce mois pour le Zimbabwe afin de prêter main forte au Père Pascal Gendron durant tout le mois de février. Bye-bye Father !



Mission Saint Pie X  
Quartier La Peyrie  
B.P. 3870  
LIBREVILLE - GABON  
Téléphone : (241) 76.60.18  
Télécopie : (241) 74.62.15

Comment nous aider ? A la demande de nos lecteurs intercontinentaux nous donnons le numéro de C.C.P où vous pouvez nous aider.

C.C.P. |23|038|98|T|020| Paris,  
ou envoyer un chèque à l'ordre de la  
**Mission Saint Pie X** à notre adresse.  
Merci !

## DESTINATAIRE

# La vie paroissiale

## Carnet Paroissial depuis Noël

*Trente enfants ont été régénérés  
par la grâce du saint Baptême, dont :*

David Elfride NZE, 7 jours.

Marie Rosita Merveille NTSAME EKO, 9 jours.

*Ont contracté mariage devant l'Église :*

Etienne NZE NKOGHE et

Thérèse MINKOUE-MI-NGUEMA.

*Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique :*

Marie Céline NDEMBI MAMFOUMBI, 78 ans.

Lucienne EKOUME BEKALE, 43 ans.

Joséphine BADJINA MOUANDA, 71 ans.



## Dates à retenir en février

**Dimanche 1<sup>er</sup> février :** 4<sup>ème</sup> Dimanche

après l'Épiphanie.

10.00 Messe chantée

**Lundi 2 :** Présentation de Jésus et  
Purification de la Sainte Vierge, 2<sup>e</sup> cl.

18.30 Bénédiction des cierges, suivie de  
la Messe chantée.

**Dimanche 8 :** de la Septuagésime

10.00 Messe chantée

**Mercredi 11 :** Anniversaire des Appari-  
tions de Lourdes (3<sup>e</sup> classe)

18.30 Messe chantée

**Dimanche 15 :** de la Sexagésime

10.00 Messe chantée

**Dimanche 22 :** de la Quinquagésime

10.00 Messe chantée suivie de l'adoration  
des 40 heures (jusqu'à Vêpres)

**Lundi 23 – Mardi 24 :** Adoration des  
40 heures en réparation des péchés  
commis pendant le carnaval.

8.00 Exposition du T.S. Sacrement  
jusqu'au soir

18.30 Messe chantée du T.S. Sacrement

**Mercredi 25 :** Mercredi des Cen-  
dres et début du Carême.

18.30 Bénédiction et imposition des cen-  
dres, suivies de la Messe chantée

**Jeûne et abstinence obligatoire !**



## Message de S. E. Mgr Bernard Fellay, Supérieur Général de la Fraternité Saint-Pie X

Chers fidèles, la Croisade du Rosaire que nous avons lancée à Lourdes, lors de notre mémorable pèlerinage du Christ-Roi, fin octobre, a largement dépassé nos espoirs. En moins de deux mois, un million sept cent trois mille chapelets ont été récités à travers le monde entier pour obtenir de Notre-Dame le retrait du décret d'excommunication de 1988. Soyez-en tous profondément remerciés. Devant une telle générosité, nous osons vous demander de poursuivre vos efforts dans la prière pour que cette croisade porte ses fruits pour le bien de toute l'Église.

+ Bernard Fellay, Menzingen, le 20 janvier 2009

Pour la Mission Saint Pie X,  
16 984 chapelets ont été récités,  
bravo et merci à tous  
pour votre généreuse piété !